

Compte rendu du groupe de travail « Cadre de gestion » des sites Natura 2000 Baie de Saint- Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Cadre de gestion et politiques publiques»
	Date : vendredi 6 novembre 2020
	Lieu : visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
	Documents joints : support de présentation, liste de participants

Résumé : Ce second groupe de travail, commun aux deux sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et cap d'Erquy Cap Fréhel présente le cadre de gestion et les différentes initiatives menées en faveur de la biodiversité.

Partant du constat que la démarche N2000 doit s'articuler avec les autres démarches en cours sur le territoire et que l'union des acteurs pour conduire des politiques de conservation est une nécessité pour ne pas dire un impératif, l'objectif de ce GT était triple :

- Porter à connaissance les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites Natura 2000,
- Identifier les actions qui peuvent contribuer à la gestion des habitats et espèces justifiant la désignation de la ZSC et de la ZPS.
- Identifier les modalités possibles d'articulation des différentes politiques publiques (notamment celles pour la conservation de la nature) et identifier les exemples et les moyens de coopérations

Déroulé : Après un tour de table et une présentation de Natura 2000, le point est fait sur différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre des deux sites N2000 mais aussi celles plus récentes en cours de développement (ex : SRADDET, DSF NAMO). Plusieurs acteurs du territoire en charge de la conduite de politiques publiques ont été invités à témoigner de leur travail, des résultats obtenus et des attendus à l'égard de la démarche Natura 2000. Les participants du groupe de travail étaient invités à s'exprimer à la suite de chaque présentation.

Enfin, une discussion collective a conclu le groupe de travail.

Participants

Personne	Fonction	Structure
Yannick Morin	Président	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Marie-Laure Cayatte	Directrice	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Aurélien Pierre	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Philippe Quéré	chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Eric Feunteun	chercheur en écologie marine, directeur	Station marine de Dinard
Morgane Oisel	chargée de mission N2000	Saint Brieuc Armor Agglomération

Franck Jubert	chargé de mission	SAGE Baie de St Briec
Hervé Van Praag	Maire	Plévenon Cap Fréhel
Claude Bougot (orthographe du nom à vérifier)	président	pêcheur plaisancier FNPP Cotes d'Armor
Pauline Blanchard	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Marion Collin	chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Olivier Abellard	chargé de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
Pierre Thiriet	responsable DCSMM poissons	MNHN Dinard PatNat
Didier Cholet	Adjoint urbanisme	Fréhel
David Rolland	Chargé de missions Habitats et Biodiversité	Fédération Départementale des Chasseurs
Pierre-Jean Berthelot	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Michel Ledard	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
Camille Le Mao	Inspectrice régionale des sites	DREAL Bretagne
Simon Maignan	Référent Technicien Milieux Aquatiques	Dinan agglomération
Elvis Denieul	Coordinateur BV	Dinan agglomération
Claire Tréhet	Natura 2000 Espèce protégées	DDTM
Sophie Lecerf	chargée de mission Bretagne Sud	CRPMEM Bretagne
Caroline Le Saint	chargée de mission environnement	CRC BN
Dominique Guiho	Président	Cotes d'Armor nature Environnement
Olivier Le Bihan	chargé des espaces naturels sensibles	Conseil départemental des Côtes d'Armor
Patrice Pilven	Adjoint	Commune d'Erquy
Bruno Lebreton	Responsable Sports de nature	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
Servane Le Calvez	Chargée de mission environnement/enquêtrice SIPêche	CDPMEM 22
Armand Quentel	Membre	Blue Fish
Mael Soullain	moniteur de surf et de nature	Armor Surf School
Morgane Perri	biologiste marine	Al Lark
Blain Michel	Membre	Vivarmor et FBNE
Yves Gauthier, Antoine, Catherine	représentant de l'UNAN 22	Union des associations de navigateurs de la manche

Document support

Toutes les présentations sont visibles sur le support de réunion (cf. annexe).

La vidéo diffusée par Dinan agglomération durant la présentation est accessible ici :

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Galeries-photos-et-videos/Restauration-d-un-cours-d-eau-sur-le-bassin-versant-de-la-Baie-de-la-Fresnaye>

1. Inventions et échanges durant la présentation du cadre de gestion et des politiques publiques

Blue Fish (Armand Quentel) :

Il peut-être gênant pour certains de parler de gestion. Il serait plus approprié que Natura 2000 parle de mesures de conservation plutôt que de mesures de gestion. C'est un abus de langage préjudiciable car il déborde du cadre de Natura 2000, qui est bien celui de la conservation et non de la gestion. D'ailleurs, pour l'élaboration de la carte des vocations du document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest, n'ont été ciblées que les structures qui font réellement de la gestion en mer (PNM et CMVM). Les sites Natura 2000 ont été exclus.

Le Code de l'Urbanisme s'applique à terre mais il ne s'applique pas en mer. En mer, la mission de propriétaire est exclusivement régaliennne. La mer est un bien commun. Il ne faudrait pas chercher à exporter les modalités de gestion terrestre sur le domaine maritime sans quoi on risque des tensions et un rejet.

Côtes d'Armor Nature Environnement (Dominique Guihou) :

Les objectifs de Natura 2000 sont-ils d'abord économique ou de préservation du littoral ? Il serait important de prendre en compte l'impact de l'agriculture, et des pratiques désastreuses du modèle agricole pour la protection du littoral notamment en fond de baie de Saint-Brieuc. En période hivernale, une étude montre un fort taux d'hydrogène sulfuré dans les sédiments ce qui entraîne la disparition de la vie dans les sédiments marins. Ceci peut avoir un impact réel pour l'avifaune. De plus, je considère que le SRADDET est en deçà des objectifs nationaux et des objectifs à atteindre pour la diminution d'émission des gaz à effet de serre.

- ➔ Réponse OFB : L'objectif de Natura 2000 est d'accéder à un bon état écologique des habitats et des espèces. La loi indique que cette préservation de la biodiversité doit être fait en cohérence avec les activités et en prenant en compte les enjeux économiques sur les sites. Tout l'enjeu de ce travail est de trouver un équilibre entre les activités et la conservation des espèces.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il y devrait y avoir un lien très fort entre Natura 2000 et le Parc naturel régional. En effet, ce dernier traitera des aspects de navigation de plaisance, des infrastructures portuaires, de l'activité conchylicole... Il faudra veiller à renforcer le lien PNR/Natura 2000 pour assurer le continuum terre-mer. Il y d'autres sites N2000 très proches et d'autres dispositifs de protection de la nature : il sera important d'avoir une méthode de travail sur le réseau d'aires marines protégées sur le territoire allant de Saint-Brieuc à la baie du Mont Saint-Michel. Tous les dispositifs de protection de la nature doivent fonctionner ensemble.

- ➔ Réponse OFB : Le document préparatoire évoque naturellement le projet de parc naturel régional. Ce dernier est toujours en projet et une partie seulement du site Natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel est concerné par le périmètre du projet de PNR. Il faudra aussi considérer le site Natura 2000 de la baie de Lancieux dont le COPIL n'est pas encore lancé.

DREAL Bretagne (Camille le Mao) :

Il n'est pas fait référence aux espaces remarquables et à la Loi Littoral, alors qu'ils sont très importants pour Natura 2000.

- ➔ Réponse SBAA : oui effectivement. Ces informations sont détaillées dans le document de travail « Cadre de gestion » accessible sur les sites internet. Pour la réunion, il a été fait le choix de présenter une sélection de politiques publiques.

DREAL Bretagne (Michel Ledard) :

En réponse à l'information sur un rapport de la commission européenne sur le décalage entre périmètre des ZPS par rapport au ZICO, il est indiqué qu'une démarche d'expertise est en cours pour évaluer les ZPS par rapport aux ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Le rapport d'évaluation de la Commission européenne ne signifie pas que les surfaces de toutes les ZPS seront réévaluées en fonction des surfaces de ZICO. Il faut noter que la donnée des ZICO est très ancienne.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Les baies et les estuaires sont des zones fonctionnelles pour les poissons amphihalins et notamment l'anguille. Cette espèce souffre des problèmes de continuité chimique et physique (limites entre le domaine public maritime et le domaine fluvial, polder). Certaines espèces comme l'anguille peuvent servir d'espèces parapluie car les actions qui s'y rapportent sont utiles pour tout un réseau trophique côtier dont dépendent les oiseaux.

- ➔ Réponse OFB : Dans le cas présents, ce seront les autres espèces d'amphihalins qui seront ces espèces parapluie, l'anguille n'étant pas listée à la Directive Habitat Faune Flore. L'Anguille ne pourra donc pas être une finalité des deux docobs mais des actions pourront y profiter.
- ➔ Réponse DREAL Bretagne (Michel Ledard) : L'enjeu Anguille est effectivement très important mais il existe déjà une politique publique qui y est dédié. Elle n'est pas d'intérêt communautaire donc il ne sera pas possible de mobiliser la politique Natura 2000 dessus. En revanche, tout ce qui sera fait dans cadre de Natura 2000 pourra bénéficier indirectement à l'Anguille. Ce sont les plans nationaux et régionaux qui œuvreront spécifiquement sur cette espèce.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il est important de regarder l'écosystème dans son ensemble, y compris lorsqu'il s'agit d'espèces qui ne sont pas listées sur les directives Natura 2000 lorsqu'elles sont importantes pour leur écosystème.

- ➔ Réponse OFB : Des objectifs du document stratégique de façade (DSF) concernent les poissons amphihalins dont les Anguilles. Les actions sur ces espèces en mer pourront découler de ce document.

Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Philippe Quéré) :

La cartographie des obstacles à la migration des poissons amphihalins n'est pas à jour car des travaux récents d'effacement des barrages du Montafilan et de Saint Sébastien ont été effectués.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Les plans d'actions devraient cibler leurs mesures sur la restauration de la productivité dans les cours d'eau plutôt que de se concentrer sur la réduction des capacités et effort de pêche. Sans une bonne qualité des milieux d'eau douce, les populations de poissons ne seront pas en bon état, quelles que soient les mesures portant sur la pêche.

L'implication et l'adhésion des comités de pêche régionaux à l'échelle nationale dans le cadre du PNA Puffin est à souligner.

Le lien terre-mer est très important dans la problématique de gestion de l'eau.

- ➔ Réponse OFB : Natura 2000 traitera des habitats et des espèces et de la qualité de l'eau via son impact sur ces derniers.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

On parle beaucoup des algues vertes mais un indicateur important est la structure des prés salés. Les taux de nitrates et de phosphates altèrent les fonctions de nourricerie de certains poissons (bar, sole, raie brunette par exemple) qui dépendent du bon état et du maintien des fonctionnalités des marais salés. Quand il y a un excès de nitrate, la flore originelle (à dominance d'obiones) est remplacée par des espèces de valeur nourricière amoindrie (chiendent maritime).

Les poissons littoraux à dépendance estuarienne sont concernés par les contaminations. Même sublétales, ces contaminations peuvent avoir de forts effets sur les taux de croissance des juvéniles et altérer la capacité de reproduction. Le lien terre-mer est essentiel et les contaminations seront très importantes à considérer.

Plévenon Cap Fréhel (Hervé Van Praag) :

La commune de Plévenon est oubliée dans la présentation du Grand site de France. Ressenti d'une mise à l'écart de la commune.

Réponse SMGSCECF : Les opérations d'aménagement du territoire ont été portées par le grand site et ont inclus la commune de Plévenon dans le cadre de la candidature au label Grand site de France. Le rôle des 4 communes est primordial pour la gestion du grand site. Par exemple les travaux des communes de la gestion des parcelles communales.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Un cadrage serait nécessaire pour préciser ce qui est de l'ordre du réglementaire et ce qui est de l'ordre de la contractualisation pour la gestion des sites. En mer, il est plus facile de passer par des mesures réglementaires après discussion et co-construction avec les acteurs.

- ➔ Réponse DREAL : Les sites inscrits et classés relèvent du réglementaire. Le label Grand Site de France part d'une démarche volontaire du territoire. On souligne la différenciation des politiques sur un site labellisé par rapport à territoire qui ne bénéficient pas de ce label.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Est-ce que la baie d'Arguenon est à l'étude pour un classement aux espaces naturels sensibles du département ? Le château du Guildo est déjà géré par le département. Même question sur cette baie, au titre du classement en grand site.

- ➔ Le périmètre du grand site n'intègre pas la Baie de l'Arguenon.
<https://grandsite-capserquyfrehel.com/cartographie/carte-patrimoniaire/>

Union nationale des associations de navigateurs :

On a longuement débattu de qualité de l'eau et de son impact sur les habitats, ainsi que de l'importance de la continuité écologique (les corridors écologiques). Qu'en est-il quand un projet industriel s'implante dans un site cerné de zones Natura 2000, la première à 450m (projet éolien d'Ailes Marines dont les travaux et l'exploitation vont générer turbidité et aluminium en continu dans la colonne d'eau) ?

Réponse OFB : les projets au sein des sites Natura 2000 sont soumis à études d'incidences, qui incluent pour ce genre de projets des études d'impacts qui établissent les risques d'atteinte aux objectifs Natura 2000. De ce fait les 'risques' associés à l'installation et l'exploitation du parc sont évalués dans le cadre de la procédure réglementaire prévue. Les autorisations délivrées à l'opérateur sont conditionnées au respect de certaines mesures. Détails des autorisations à télécharger sur le site de la préfecture des Côtes d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Energie/Eolien-en-mer/Les-autorisations/Ailes-Marines>)

Mairie de Plévenon (H. Van Traag, via le chat):

M. Van Traag indique que le SCOT du pays de Dinan était caduc.

- ➔ Réponse du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Aurélien Pierre) : Le territoire est donc soumis à la règle d'urbanisation limitée. Tout nouveau terrain dont le but est l'urbanisation est interdit tant que le préfet n'a pas donné son accord via un arrêté. Ceci est valable jusqu'à la validation d'un SCOT sur le territoire.
- ➔ Réponse Saint-Brieuc Armor Agglo (Morgane Oisel) : Dans le pays de Saint-Brieuc, le SCOT est en élaboration suite à la modification du territoire. Il est actuellement en phase de concertation. Sur le territoire, on reste dans le cadre de l'application réglementaire du SCOT validé en 2015.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Il serait intéressant de répliquer ce travail d'inventaire des politiques de gestion sur le sujet des observatoires de la biodiversité et des usages. Pour information, la station marine est en train de réaliser une thèse sur la cartographie des fonds rocheux de la Côte d'Emeraude jusqu'à Erquy. Elle vise à caractériser les habitats rocheux et les poissons de roche. Ces connaissances en cours d'acquisition seront indispensables pour mesurer le lien entre les actions de gestion mises en œuvre et les objectifs de conservation du milieu.

- ➔ Réponse OFB : Lors du diagnostic écologique et du diagnostic socio-économique des docobles sources d'informations sont listées dans chaque partie concernée. Ceci dit ce n'est effectivement pas suffisant. Pour les docobs à rédiger pour les deux sites, il est souhaité se doter de dispositifs d'évaluation du travail engagé, via un tableau de bord. Il serait ainsi possible de d'évaluer la réalité de la mise en œuvre des actions mais aussi l'atteinte des finalités de gestion et ses objectifs opérationnels au travers d'indicateurs. Cette ambition nécessitera de s'appuyer sur des dispositifs de suivi existant et probablement d'en créer d'autres. Les discussions sur le sujet sont d'ores et déjà possibles. L'élaboration formelle du tableau de bord est prévue en fin d'élaboration du docob.

Station marine de Dinard (Eric Feunteun) :

Information : Beaucoup d'initiatives sont menées sur l'observation des milieux marins :

- le système d'observation « biodiversité, écosystèmes, société » étudie les milieux côtiers d'Erquy à la baie Mont Saint Michel en passant par Chausey ;
- des actions sont labellisées pour les systèmes d'observation des milieux littoraux,
- l'observatoire des poissons migrateurs sur Frémur (en dehors du site Natura 2000),
- un travail sur les marais salés et le benthos meuble...

Les éléments d'observation sur territoire peuvent être mis à disposition de la collectivité pour la compréhension des liens entre actions, pressions et biodiversité en milieu littoral.

La station marine travaille de plus sur la mesure des effets des contaminants sur la biodiversité (par exemple, les anguilles subissent les effets des contaminations sub-létales).

Blue Fish (Armand Quentel) :

Information : Des réunions de l'observatoire national de la biodiversité sont prévues fin novembre. Elles traiteront de l'état de conservation des petits cétacés, phoques, amphihalins et oiseaux. L'objectif serait aussi de développer un indicateur pour évaluer l'état de conservation des zones d'interface terre-mer. Armand Quentel propose de transmettre aux participants du Groupe de travail. Les codes nécessaires pour suivre cette réunion.

Blue Fish (Armand Quentel) :

Pour rappel, il est aussi possible de s'orienter vers l'agence bretonne de la biodiversité dont le CRPMEM est membre.

Office français de la biodiversité (Olivier Abellard) :

Information : Un appel à manifestation d'intérêt, porté par l'équipe de l'OFB en charge du Life MarHa, s'est ouvert récemment. Ce projet nommé MARHAGOUV vise à améliorer la gouvernance sur les sites Natura 2000. Une dizaine de sites test sont recherchés. : Le projet consisterait par exemple à :

- conduire des mesures pour mutualiser les tableaux de bord de certains docob
- favoriser l'organisation de groupes de travail intersites (pour les travaux sur la pêche par exemple),
- développer des aires marines éducatives...

Si des membres du Copil ou des animateurs et opérateurs de sites Natura 2000 souhaitent candidater ou s'associer à une candidature portée par les opérateurs du site, ne pas hésiter à se manifester (contacts ci-dessous). Le dossier de candidature est à déposer avant le 6 janvier 2021.

+ d'infos en ligne :

[https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/98fd-accompagner-la-gouvernance-de-natura-2000-en-/
https://ofb.gouv.fr/actualites/gouvernance-des-sites-natura-2000-en-mer-mise-en-oeuvre-pilote-dune-ou-de-plusieurs](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/98fd-accompagner-la-gouvernance-de-natura-2000-en-/)

Armor Surf School (Maël Soulaine) :

Les sports de nature, dont le surf, sont largement utilisés pour la promotion du territoire par Dinan Cap Fréhel Tourisme et Côtes d'Armor Destination mais la structuration sur le terrain n'est pas forcément évidente avec la réglementation environnementale en vigueur. Comment réussir à pérenniser mon activité d'école de surf sur la plage des Grèves d'en Bas et disposer d'un lieu d'accueil sur le parking ou à proximité ?

- ➔ Question restée sans réponse. Sujet à discuter avec les autorités locales en charge du développement territoriale.

2. Conclusion et travaux à venir

Deux ateliers étaient prévus pour approfondir la réflexion sur les initiatives locales menées en faveur de la biodiversité, mais ne seront finalement pas organisés faute de temps.

Les membres du groupe de travail sont invités à réagir sur les modalités d'organisation de cette réunion en visio, afin de savoir si celle-ci pourra être réutilisée durant la période de crise sanitaire. Aucune contrainte technique ne semble avoir été rencontrée, il est donc possible que le mode de réunion en visio sur le logiciel Zoom soit proposé à nouveau pour les prochains groupes de travail.

Le calendrier des travaux est de nouveau bouleversé par la crise sanitaire. Les prochains rendez-vous seront donc très probablement prévus en début d'année 2021 pour rendre possibles les rencontres entre les chargés de mission et les acteurs.

Il est tout de même rappelé que tous les chargés de mission restent disponibles pour des échanges téléphoniques et en visio pendant la période de confinement.

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel*
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : *thématique habitats marins*
marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : *thématique mammifères marins*
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

➔ onglet Espace d'échange

The slide features a background collage of marine and coastal images. The text is overlaid on a semi-transparent grey rectangle. At the top, it identifies the site as a Natura 2000 area. Below that, it lists the specific sites: « Baie de Saint-Brieuc Est » and « Cap d'Erquy-Cap Fréhel ». The main title is « Groupe de Travail Cadre de gestion et Politiques publiques ». The date « 06 Novembre 2020 » is in the bottom right. The footer contains logos for the European Union (LIFE), Natura 2000, the French Republic, the Cap d'Erquy-Cap Fréhel site, the Saint-Brieuc Armor association, OFB (Office Français de la Biodiversité), the European Regional Development Fund (ERDF), and marha (marine habitats).

Natura 2000
« Baie de Saint-Brieuc Est »
« Cap d'Erquy-Cap Fréhel »

Groupe de Travail
Cadre de gestion et Politiques publiques

06 Novembre 2020

Logos at the bottom of the slide include: the European Union flag, the Natura 2000 logo, the French Republic flag, the logo for Cap d'Erquy-Cap Fréhel, the logo for SAINT BRIEUC ARMOR association, the OFB (Office Français de la Biodiversité) logo, the logo for Europe Région Bretagne, and the marha (marine habitats) logo.